

Arrêté du Maire

Portant composition du Comité Social Territorial de la Mairie de Le Val Suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022

Le Maire de la Commune de Le Val, Var,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022/049 du 22 mai 2022 instituant le CST et fixant le nombre de sièges à 3 représentants du personnel titulaires et 3 représentants de l'employeur titulaires,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles pour le Comité Social Territorial au jeudi 8 décembre 2022,

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial, et la proclamation des résultats de l'élection,

Vu l'arrêté n°02A/2023 du 12 Janvier 2023 portant désignation des représentants de la collectivité devant siéger au Comité Social Territorial,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du Comité Social Territorial de la Mairie du Val s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jérémy GIULIANO, Maire	Max Fabre, Adjoint au Maire
Alain ALBERTI, Adjoint au Maire	
Michel MAUREL, Adjoint au Maire	

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Stéphanie BONNET, liste CGT	Eddy ROUGIERS, liste CGT
Coralie DHOMPS, liste CGT	
Mathilde DUFFAUT, liste CGT	

Article 2 : Le Responsable Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux de la collectivité.

Fait à LE VAL, le 12 janvier 2023

Le Maire,
Jérémy GIULIANO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de son affichage.

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le

ID : 083-218301430-20230112-03A_2023-AU